



Compte-rendu de la réunion publique du 09/10/18

Objet : Lancement du projet de territoire Adour en amont d'Aire

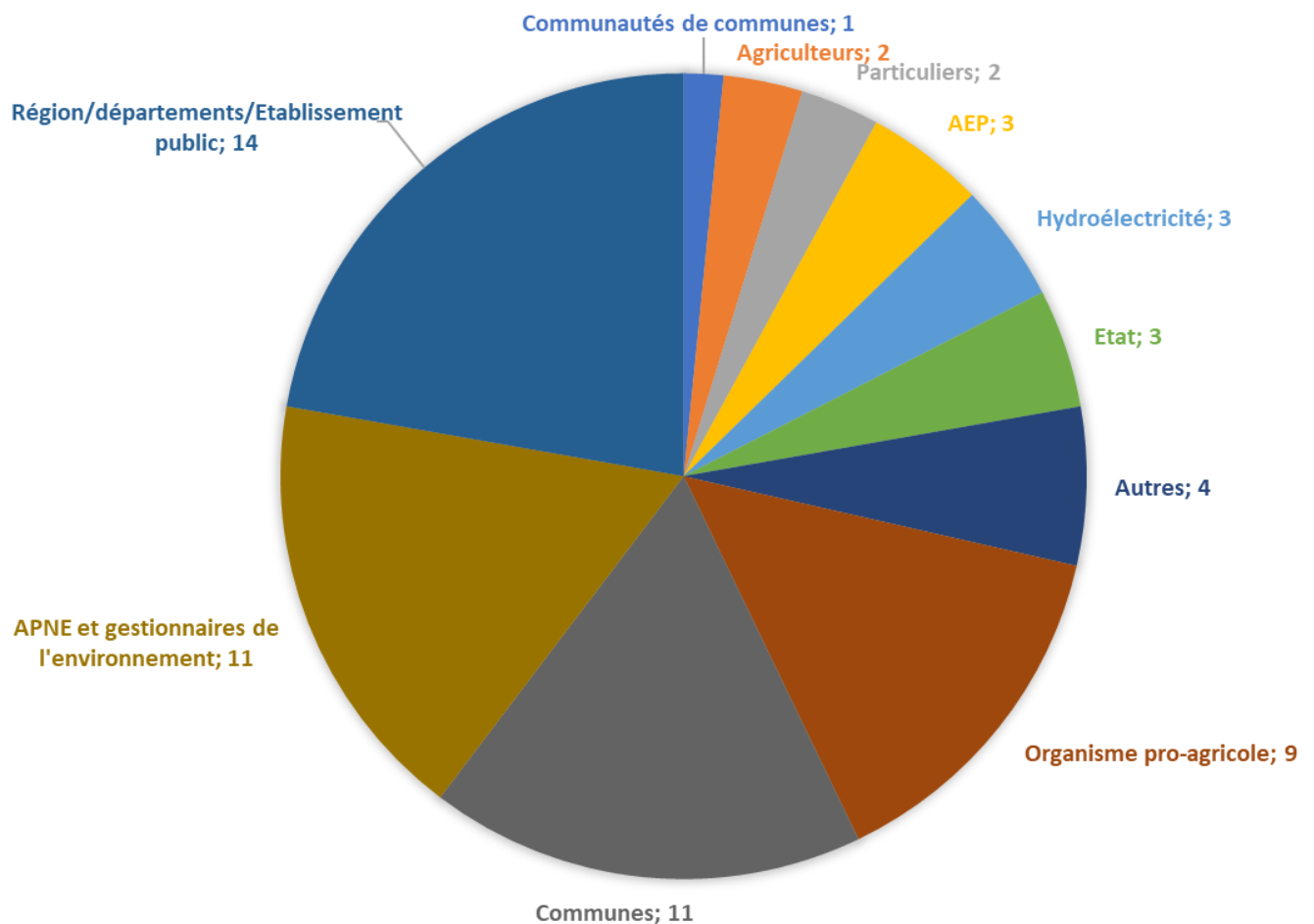
Pièces jointes : - Plaquette de communication
- Présentation projetée pendant la réunion

Introduction :

Introduction du Président de l'Institution Adour, M. Paul Carrère.
Introduction de la Préfète des Hautes-Pyrénées, Mme Béatrice Lagarde.
Introduction de la Préfète du Gers, Mme Catherine Seguin.

Participation :

Ce lancement a réuni **62 participants** représentant différents types d'usagers (voir graphique).
Voir également la liste complète des participants en annexe.



Rappel du contexte :

L'eau potable, l'hydroélectricité, l'irrigation ou encore la pisciculture... l'Adour est une ressource partagée par de nombreuses activités du territoire. Le secteur d'Aire-sur-l'Adour jusqu'aux Pyrénées est identifié comme étant en déséquilibre : les prélèvements et besoins en eau (usages humains et milieu) sont supérieurs aux ressources disponibles. Afin de trouver des solutions partagées par tous, l'Institution Adour lance une concertation qui impliquera toutes les activités en lien avec l'eau : le projet de territoire Adour amont.

Un projet de territoire, c'est quoi ?

L'instruction ministérielle du 4 juin 2015 définit le projet de territoire comme un outil qui conditionne le financement par les Agences de l'eau de l'ensemble des actions visant à retrouver un équilibre quantitatif, dont la création de retenue de substitution si nécessaire.

Il est l'occasion de réétudier la diversité des actions envisageables pour satisfaire l'ensemble des besoins en eau du territoire et de formaliser un accord allant dans le sens de l'intérêt général et intégrant le changement climatique à venir.

Parmi les solutions alternatives à la création d'un réservoir, de nombreuses pistes peuvent être explorées, dont nécessairement des économies d'eau pouvant se traduire par des modifications de pratiques et des usages, une meilleure gestion de la ressource et retenues existantes, une augmentation des capacités de réservoirs existants, etc. ou encore plus probablement un mix de solutions.

Une concertation, c'est quoi ?

La concertation se distingue de la consultation par le fait qu'elle ne se limite pas à une simple demande d'avis. Un processus de concertation suppose un travail collaboratif qui implique le partage de connaissances, la confrontation de points de vue, la définition d'objectifs partagés, la génération d'idées nouvelles, etc. La concertation se distingue également de la codécision dans le sens où elle n'aboutit pas directement à la décision, mais elle vise à la préparer. Ici, c'est la CLE1 (Commission Locale de l'Eau) qui sera chargée de valider les propositions faites. La concertation a toutefois un poids important car sans accord de vision, les financements de l'Agence de l'eau ne pourront être mobilisés

- **Présentation détaillée du projet :**

Présentation du projet de territoire par le chargé de mission à l'Institution Adour, M. Florian Urban et par la coordinatrice du groupement d'études en charge de la concertation, Mme Elsa Leteurtre.

Présentation du garant de la concertation, M. Michel Riou.

➔ *Voir la présentation téléchargeable sur le site internet de l'Institution Adour.*

Un temps d'échange plus libre autour de plusieurs posters présentant la démarche et le territoire a ensuite été proposé.

- **Questions/réponses :**

Dominique PORTIER, représentante de Nature en Occitanie rappelle le cadre posé par le rapport BISCH, rapport de la cellule d'expertise relative à la gestion quantitative de l'eau pour faire face aux épisodes de sécheresses et demande à ce que ce rapport soit accessible sur la plateforme de partage des connaissances. Ce rapport est par ailleurs téléchargeable ici : [Rapport de la cellule d'expertise relative à la gestion quantitative de l'eau pour faire face aux épisodes de sécheresse](#)

Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées répond que ce document très important pour la démarche des projets de territoire sera largement diffusé.

Dominique PORTIER, représentante de Nature en Occitanie rappelle que dans ce rapport, il est prévu que le volet qualitatif doit être pris en compte dans la démarche projet de territoire. Elle demande si cela sera le cas dans cette démarche.

M. URBAN répond que cela sera bien évidemment le cas, comme cela a été rappelé dans le rapport du Préfet BISCH et comme cela était initialement prévu dans l'instruction du 4 juin 2015 à l'origine des projets de territoire. Cela dit, le volet qualitatif sera abordé lorsqu'il est en lien avec le quantitatif, comme cela est indiqué dans les documents cadrant ce projet.

Gil ADISSON, Président de PYREN SAS et de l'Union des producteurs de l'Adour demande si le changement climatique est bien pris en compte dans le calcul du déficit.

M. URBAN rappelle que Adour 2050 reste une étude prospective à grande échelle et que ses conclusions sont des tendances. Il n'est pas possible de transposer ces tendances en valeurs hydrologiques précises qui sont à la base du calcul du déficit.

Michel JOFFRE, représentant de FNE demande pourquoi le projet se limite à un sous-territoire du PGE (le 221), et notamment pourquoi il n'inclut pas l'Arros.

M. URBAN répond que l'origine du périmètre est le déficit calculé sur celui-ci. Contrairement aux autres périmètres du secteur, le périmètre 221 (qui correspond aux limites du projet de territoire Adour en amont d'Aire) est en déficit, de l'ordre de 14,3 Mm³. L'Arros, intégralement contenu dans le périmètre 222 est considéré à l'équilibre et ne fait donc pas l'objet d'un projet de territoire.

Roland DUBERTRAND, élu à la Communauté de Communes Adour Madiran exprime son désaccord avec ce choix de périmètre. Il précise qu'une baisse des débits naturels sur l'Arros est observé depuis plusieurs années, ce qui pourra provoquer à terme des problèmes de déficit si le seuil de 1m³/s est conservé à Izotges. Il demande par ailleurs à connaître les coûts inhérents au projet.

M. CARRERE répond que la démarche s'inscrit sur un territoire en déficit au moment du lancement du projet et non pas sur un déficit potentiellement à venir. Cela correspond à un déjà périmètre important (plus de 1500 km²) avec des contraintes associées et un coût important, il faut donc prioriser la démarche et se focaliser sur le territoire présentant un déficit important actuellement.

Pour ce qui est du financement du projet, il est assuré à hauteur de 70% par l'Agence de l'eau Adour Garonne et 30% par les départements des Hautes-Pyrénées, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques au prorata de leur surface sur le projet. Les coûts du projet pour la première phase sont liés à l'animation (1,5 ETP – 175 000 euros), à l'accompagnement dans la concertation par un bureau d'étude (180 000 euros), au renouvellement du bilan besoins-ressources (96 000 euros) et à divers autres postes de dépense (communication, garants, etc...) pour un montant total global de 562 000 euros.

Alain BAUDRY, représentant des Amis de la terre 32 et de Nature en Occitanie rappelle qu'aborder le sujet de l'eau sur un territoire avec de multiples usages n'est pas une chose facile. Beaucoup de points de vue se confrontent et l'intérêt d'un projet de territoire réside dans la mise en discussion de toutes ces sensibilités.

- **Commentaires écrits :**

Plusieurs commentaires écrits ont été déposés par les participants au cours de la soirée. Il en sera tenu compte. Les commentaires appelant une réponse publique seront compilés et publiés au cours de la démarche.

- **Annexe :** liste de présence

| NOM | PRENOM | STRUCTURE |
|----------------|------------|-------------------------------------|
| Adisson | Gil | PYREN SAS |
| Aubié-Legendre | Sandrine | DDT32 |
| Autigeon | Christiane | CD65 |
| Baudry | Alain | FNE MP |
| Bayle | Daniel | Particulier |
| Belair | Kevin | IA |
| Benis | Regis | SMGAA |
| Blachere | Philippe | DDT32 |
| Boyer | Julien | Chambre d'agriculture 64 |
| Buffalan | Jean-Luc | AGIVA |
| Butruille | Sandrine | CD65 |
| Carchan | Isabelle | Pays du Val d'Adour |
| Cassagne | Morel | Coalition climat 21 |
| Castet | Gerard | IA + CD 32 |
| Cazaux | Jean-Luc | FDAAPPMA65 |
| Dauriac | Fabien | Chambre d'agriculture 65 |
| Dehez | Gérard | Maire de Barcelonne du Gers |
| Delas | Bruno | ADIVA 65 |
| Dellerue | Robert | Particulier |
| Descoubet | Stéphane | Agriculteur à St Mont et Corneillan |
| Dubertand | Roland | CC Adour Madiran |
| Duffau | Jacques | Mairie de Heres |
| Duplan | Frédéric | CD65 |
| Estrade | Guy | Chambre d'agriculture 64 |
| Fournier | Frederic | DDT65 |
| Fourquet | Sylvain | Jeunes agriculteurs 32 |
| Gaiotti | Jacques | Mairie de Barcelonne |
| Geoffre | Michel | FNE65 |
| Gleyze | Eric | SIEBAG |
| Goulet | Francis | Mairie de Tarasteix |
| Gronnier | Denis | Mairie de Sarriac-Bigorre |
| Guilhas | Jean | CD65 |
| Imbert | Yves | SIEBAG |
| Labarrere | Alain | Mairie de Tarasteix (conseiller) |

| | | |
|-----------------|-------------|---|
| Lacabanne | Joel | Maire de Soublecause |
| Laffargue | André | CC Val d'Arros |
| Laffonta | Claude | CD65 |
| Lasbats | Jean-Paul | Agriculteur |
| Lasplaces | Marie | Mairie de Bagnères |
| Lasserre | Lilian | Chambre d'agriculture 65 |
| Lepercq | Daniel | CACG |
| Lestrade | Jean-Louis | Société Hydro-Electrique et Immobilière du Sud (SHIS) |
| Lieron | Karine | CD 32 |
| Mabrut | Veronique | Agence de l'eau |
| Marcato | Frédéric | VIVADOUR |
| Meyer | François | UNICEM |
| Navarre | Robert | Amis de la terre 32 |
| Pineau | Pierre | SMGAA |
| Pineda | Bernard | PESQUIT |
| Planté | Monique | Amis de la terre 32 |
| Pons | Marie-Laure | IA |
| Poques | René | Mairie de Escondeaux |
| Portelli | Didier | IA |
| Portier | Dominique | Nature en Occitanie |
| Poublan | Bernard | CD65 |
| Poublan | Bernard | Maire de Ger |
| Reisch | Sonia | Mairie de Moncaup |
| Réon | Etienne | SIEBAG |
| Sagnard | Jean-Luc | DDT65 |
| Tellechea-Lopez | Elisabeth | CPIE65 |
| Verdier | Bernard | CD65 |
| Villemur | André | EDF production |
| Voisin | Thierry | Syndicat de l'Alaric |